

Commune de LA CHAIZE LE VICOMTE
Procès verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 08 septembre 2020

L'An deux mil vingt, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Moulin Rouge sous la présidence de Yannick DAVID, Maire.

PRÉSENTS :

M. DAVID Yannick ; Mme RAMBAUD-BOSSARD Christine ; M. DOUILLARD Aurélien ; Mme DESPORTES Carole ; M. BONNIN Pascal ; Mme SOULARD Lucie ; M. REMBAUD Antoine ; Mme PINEAU Emilie ; M. ROUSSELOT David ; Mme ROBION Béatrice ; M. LOIZEAU Quentin ; Mme NICOLLEAU Céline ; M. LECOMTE Sébastien ; Mme AULNEAU Aurore ; M. TERRIER Valentin ; Mme BRUNAUD Cécile ; M. PUBERT Damien ; M. De LINAGE Cédric ; M. DERER Jonathan ; Mme DROUET Edith ; M. PAPIN Yvonnick ; Mme MARTINAUD Séverine.

REPRÉSENTÉS :

Mme ALLAIN Karine donne pouvoir à M. Yannick DAVID ;
Mme SARRAZIN Harmonie donne pouvoir à Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD ;
M. PELLETIER Sébastien donne pouvoir à M. Yvonnick PAPIN ;
Mme MORICE Alexandra donne pouvoir à Mme Edith DROUET.

ABSENT :

M. Yannick RAMBAUD.

Secrétaire de séance élu : M. Aurélien DOUILLARD

Date de convocation : Le 2 septembre 2020

1/ Construction salle de tennis - Avenant n°1 lot 6 menuiserie aluminium / serrurerie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON, le lot n° 6 : Menuiseries aluminium / serrurerie a été attribué à l'entreprise SERRURERIE LUCONNAISE, il convient de passer un avenant (annexe 1) en raison de plus-value pour fourniture et pose d'un bandeau de deux ventouses électromagnétiques d'un montant de 758,40 € TTC, portant le montant du marché à 34 454,70 € TTC.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure l'avenant n° 1 pour le montant ci-dessus mentionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de l'avenant n°1 lot 6 menuiserie aluminium / serrurerie dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Arrivée de M. Yannick RAMBAUD

2/ Construction salle de tennis - Avenant n°1 lot 13 électricité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON, le lot n° 13 - électricité a été attribué à l'entreprise SNGE, il convient de passer un avenant (annexe 2) pour Travaux supplémentaires de câblage d'un montant de 1 989,08 € TTC, portant le montant du marché à 40 149,08 € TTC.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure l'avenant n° 1 pour le montant ci-dessus mentionné.

Il est demandé en Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de valider la conclusion de l'avenant n° 1 au marché de construction de la salle de Tennis Jacques Verdon pour le lot n° 13 - électricité et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une demande du club afin de pouvoir installer un panneau d'affichage des scores.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de l'avenant n°1 lot 13 électricité dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

3/ Construction salle de tennis - Avenant n°2 lot 11 sols sportifs

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON, le lot n° 11 : Sols sportifs a été attribué à l'entreprise SPORTINGSOLS, un premier avenant a été conclu en raison de modification de travaux en moins-values pour un montant de 25 412,60 € HT.

Pour rappel, cet avenant a été signé lors du précédent mandat conformément aux dispositions de la délibération n° 2014-04-08-03, il convient de passer un second avenant (annexe 3) en raison de la fourniture et pose de deux filets fonds de courts d'un montant de 6 132,00 € TTC, portant le montant du marché à 41 410,20 € TTC.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure l'avenant n° 2 pour le montant ci-dessus mentionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de l'avenant n°2 lot 11 sols sportifs dans le cadre de la construction de la salle de Tennis Jacques VERDON ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

4/ Déclassements du domaine public communal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n° 2019.10.01.05 du 1er octobre 2019 une enquête conjointe concernant le déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie aux

Astiers et d'une palette de retournement située à l'extrémité de la rue de la résidence La Maigrière a été réalisée.

Cette enquête publique s'est déroulée du 1er juillet 2020 au 15 juillet 2020 et s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur (annexe 4).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le déclassement du domaine public communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5/ Vente au profit de Monsieur BERNARD

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2019.10.01.04, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la cession du délaissé de voirie au lieu-dit Les Astiers.

Considérant que des frais de bornage ont été nécessaires pour procéder au déclassement, il est proposé au Conseil Municipal de faire supporter les frais à l'acquéreur.

Considérant que ce délaissé de voirie est entré dans le domaine privé de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le fait de faire supporter les frais visés à l'acquéreur dans le cadre de la cession concernée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6/ Vente au profit de Vendée Habitat

Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD ne participe pas au vote.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2019.02.05.01, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la cession de la parcelle AD 284 à Vendée Habitat au prix de l'euro symbolique.

Considérant que cette parcelle est entrée dans le domaine privé de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la vente de la parcelle concernée au profit de Vendée Habitat à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7/ Convention d'entretien des poteaux d'incendie sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la commune d'assurer une visite triennale des prises d'incendie (poteaux et bouches) situées sur le territoire de la commune à raison d'un tiers du parc par an, et d'en obtenir ensuite un rapport de visite.

Afin de réaliser dans les meilleures conditions ces opérations sur le réseau d'eau potable de la commune appartenant au Syndicat d'Eau de Vendée Secteur de la Vallée du Marillet, la commune souhaite valider une convention (annexe 5) de Contrôle/Maintenance avec la Société d'Exploitation des Eaux Véolia Vendée (SEEVY).

La mission confiée à SEEVY comprend une visite des prises d'incendie (selon le programme prévisionnel établi en concertation avec la commune), éventuellement en compagnie d'un représentant de la Commune ou du SDIS, qui vérifiera de son côté si les raccords en place sont conformes et en état d'être raccordés aux équipements des pompiers locaux et départementaux)

En contrepartie des prestations fournies, la commune versera à la SEEVY 48,00 € HT par poteau d'incendie contrôlé sans pesage (avec démontage et graissage systématique de l'ensemble des poteaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide la convention de Contrôle/Maintenance avec la Société d'Exploitation des Eaux Véolia Vendée (SEEVY) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

8/ Convention pour la télétransmission des actes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération en date du 09 septembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à conclure une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. L'opérateur exploitant retenu avait alors été CDC CONFiance ELECTRONIQUE EUROPEENNE, proposant les services de dématérialisation sécurisés FAST.

La commune de La Chaize-le-Vicomte ayant adhéré au syndicat mixte e-collectivités, un avenant a été conclu par délibération n°2016.03.09.06 en date du 09 mars 2016, pour changer d'opérateur exploitant, en contractant avec ADULLACT.

Il convient donc de renouveler cette convention (annexe 6), qui a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide la convention avec ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

9/ Remboursements de cautions pour la location de la salle du Moulin Rouge

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que du fait l'épidémie du Coronavirus Covid-19, de nombreuses manifestations ont été annulées sur la commune et par conséquent les réservations des salles du Moulin Rouge.

Certaines cautions ayant déjà été versées, il convient de les rembourser.

A ce jour, 8 nouvelles demandes ont été formulées :

SOULARD François

Réservation de la grande salle le 15 août 2020 - Contrat n°2020-62

Remboursement acompte de 76€

MASSONNEAU Florent

Réservation de la petite salle le samedi 22 août 2020 - Contrat n°2020-58

Remboursement acompte 76€

SARRAZIN Monique

Réservation de la petite salle le 12 septembre 2020 - Contrat n°2020-57

Remboursement acompte 76€

PASTOR Thomas

Réservation de la grande salle le 12 septembre 2020 - Contrat n°2020-42

Remboursement acompte 76€

POUPIN Pascal

Réservation de la petite salle le samedi 26 septembre 2020 - Contrat n°2020-8

Remboursement acompte 76€

RAMBAUD Yannick

Réservation de la petite salle le 17 octobre 2020 – contrat n°2020-38

Remboursement acompte 76€

GERBAUD ARMEL

Réservation de la grande salle et de la cuisine le 31 octobre 2020 – contrat n° 2020-6

Acompte versé : 228€

AUGUIN Audrey

Réservation de la petite salle, grande salle et cuisine le 24 avril 2021 – contrat n°2020-22

Remboursement acompte 228€

Réservation de la petite salle le 25 avril 2021 – contrat n°2020-23

Remboursement acompte 76€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le remboursement des cautions précitées ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10/ Recrutement d'un adjoint d'animation jeunesse saisonnier

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation afin d'accompagner la responsable du service jeunesse pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Du 19 au 23 octobre 2020, l'adjoint d'animation effectuera 32 heures (les heures de préparation sont incluses dans ce décompte), selon un planning prévisionnel convenu avec l'animateur jeunesse et la commission animation jeunesse.

L'agent percevra une rémunération équivalente au 1er échelon du grade d'Adjoint d'Animation. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné seront inscrits au chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le recrutement d'un animateur jeunesse pour les vacances de la Toussaint ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11/ Autres sujets abordés

Informations sur les mandats passés depuis le dernier Conseil Municipal

Préemptions

Notifications Vigifoncier

Questions Diverses :

Séverine MARTINAUD : Mme RABILLER a transmis un courrier cosigné par d'autres riverains concernant l'aménagement d'un parking rue de la Pierre Plate. Qu'en est-il ?
Combien de logements contient le projet Cieutat ?
Qu'en est-il de l'aménagement de la rue de la Pierre Plate ?

Réponse de M. Antoine REMBAUD et M. Le Maire :

Réponse transmise aux riverains dans l'attente d'un bornage géomètre avant de pouvoir dessiner un projet de parking public (2 places réservées pour les logements de l'îlot Cieutat, 2 places pour les commerces et 5-6 places publiques).

Le projet Cieutat comporte 11 logements dont chacun aura sa place de parking conformément à la réglementation en vigueur.

Un projet d'aménagement de la rue sera soumis à réflexion après réalisation des travaux du projet Cieutat et se fera en concertation avec les riverains.

Fin de séance : 19h38